

Une justice sans débat

Dans l'indifférence générale, le Conseil des Etats a examiné la semaine dernière le projet de code de procédure pénale suisse. Il s'agit pourtant d'une législation à la fois essentielle et historique.

Le projet de code de procédure pénale suisse qui est sur la table des sénateurs ne comporte pas moins de 464 articles. Rappelons qu'il vise à unifier l'un des derniers grands domaines du droit qui est resté jusqu'ici dans la compétence des cantons. Sa principale caractéristique est de confier au seul ministère public les tâches d'instruction et d'accusation, excluant l'institution du juge d'instruction telle qu'elle existe en particulier en Suisse romande. Curieusement, aucun avocat n'est intervenu à la tribune de la chambre des cantons pour défendre, une fois n'est pas coutume, les juges d'instruction. La gauche a en particulier considéré que la relative amélioration des droits de la défense était suffisante pour contrecarrer les pouvoirs attribués aux futurs procureurs.

Toutefois, le risque d'une justice «à deux vitesses» ne paraît pas écarté. Ainsi, le projet donne au prévenu la possibilité de se faire assister d'un avo-

cat dès la première audition. C'est un renforcement des droits de la défense: dans certains cantons, dont Vaud, un avocat ne peut pas à l'heure actuelle assister son client lors des auditions pendant l'enquête. Mais les prévenus qui n'ont pas de moyens suffisants devront patienter: un avocat d'office ne sera désigné que si le prévenu est arrêté depuis dix jours. Un délai qui laisse tout le temps aux autorités d'instruction pour avancer dans leur dossier. Si les criminels en col blanc peuvent compter sur la présence de ténors du barreau dès le début de l'enquête, tel ne sera pas le cas pour des délinquants plus ordinaires. A cela s'ajoute que l'organisation de la défense d'office nécessitera d'importants moyens supplémentaires à la charge des cantons: il n'est pas certain que ceux-ci appliquent tous de gaieté de cœur les nouvelles règles fédérales.

(ad) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

Il est temps d'abandonner le rêve du plein emploi, de toute façon irréalisable dans les limites des économies nationales.
page 2

L'Office fédéral de l'énergie ouvre un calendrier de l'avent en faveur du développement durable.
page 3

Les entreprises, surtout de petites tailles, naissent et meurent à un rythme vertigineux dont on fait désormais le décompte.
page 4

Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat vaudois, publie un livre où il expose ses convictions.
page 6

Dans son dernier essai, Joseph Stiglitz démonte les excès du marché et des libéralisations.
page 8

Swissmetal

La lassitude a gagné les ouvriers de la Boillat. L'usine tourne à nouveau et les managers ont repris la main. Avec la plainte pénale, Swissmetal veut tuer définitivement un mouvement affaibli. Voilà pourquoi les tribunaux, en rendant la justice, devraient surtout rendre justice à l'histoire hors du commun des grévistes.

Edito page 3

Le paradis perdu de l'emploi et de la souveraineté nationale

Les politiciens ont appris la prudence. Alors qu'il y a vingt ou trente ans, ils promettaient encore le plein emploi, ils militent aujourd'hui plus modestement pour la réduction du taux de chômage, sans trop préciser les objectifs visés.

Les variations du taux de chômage selon les pays semblent indiquer que des facteurs tels que notamment la structure économique nationale et les législations en vigueur sont en cause. Pourtant, au-delà des différences, tous les pays européens doivent faire face à un manque d'emplois, à la pauvreté et à l'exclusion sociale qu'engendre le chômage.

Pour le sociologue allemand Ulrich Beck, tous les pays développés sont entrés dans une «économie de l'insécurité». Les types d'emplois variés et précaires, caractéristiques du tiers-monde, progressent dans les pays riches. Cette «brésilianisation» de nos sociétés résulte de la croissance continue de la productivité. Ainsi, dans une culture capi-

taliste centrée sur le travail - là est le paradoxe - point n'est besoin de tous pour maximiser les profits ou gagner des élections. Faut-il se résigner à cette évolution qui engendre exclusion et pauvreté? Non bien sûr, mais à condition de cesser de croire et de faire croire que des solutions efficaces et durables sont possibles dans un cadre national, même si ce dernier offre encore quelques marges d'action.

Ulrich Beck plaide pour un autre paradoxe, tout au moins apparent, à savoir une coopération accrue des Etats européens, seule à même de sauvegarder la souveraineté de chacun d'eux face à un capital très mobile: coordination des politiques, contrôle supranational des banques et des institutions financières, renonciation à une concurrence fiscale exacerbée, standards sociaux communs. Il ne s'agit pas de se barricader contre des concurrents tels que la Chine et l'Inde, mais d'imaginer des accords de coopération profitables aux deux parties.

A titre d'exemple, Beck mentionne des programmes d'économie d'énergie susceptibles de créer des emplois à haute valeur ajoutée en Europe et des postes de travail dans les pays émergents, capables de produire à moindres coûts.

De même il est temps d'abandonner le rêve du retour au plein emploi. Si le chômage et la pauvreté traduisaient non pas la défaite mais la victoire des sociétés contemporaines? Et la possibilité d'envisager sérieusement l'utopie originaire de la libération du travail? A condition de débattre des possibilités et moyens de vivre sans emploi, sans place de travail assurée. En introduisant par exemple un impôt négatif garantissant à chacun un revenu de base qui remplacerait les multiples prestations sociales et autres subventions, ainsi que la coûteuse organisation bureaucratique qu'elles impliquent. *jd*

«Abschied von der Utopie der Vollbeschäftigung, NZZ, 4/5 novembre 2006.

Suite de la première page

Réforme de la justice

Pour qu'elle soit efficace, une sanction doit être rapide. L'engorgement actuel des tribunaux pénaux est l'un des obstacles majeurs à cette célérité. Le projet prévoit d'y remédier en trouvant des solutions pour éviter d'aller jusqu'au procès. Ainsi, ministère public et prévenu pourront dans certains cas conclure un accord sur la quotité de la peine. Le Conseil fédéral voulait également contraindre les cantons à prévoir une procédure de médiation: l'intervention d'un tiers neutre peut permettre de résoudre certains conflits de peu de gravité qui mobilisent inutilement des magistrats. Le Conseil des Etats a toutefois biffé cette disposition, ne conservant, du bout des lèvres,

que la possibilité pour les cantons d'instituer une telle procédure. Ce n'est plus vraiment une surprise: le représentant de l'exécutif n'a pas défendu le projet du Conseil fédéral, indiquant que celui-ci avait changé d'avis...!

L'élaboration d'une législation de procédure de A à Z devrait constituer une occasion rêvée et unique pour faire passer de véritables propositions de politique pénale qui s'inscrivent dans le long terme. A ce titre, le maigre débat que suscite cette codification est inquiétant. Quel rôle doit jouer la détention préventive? Peut-on utiliser des méthodes d'investigation différentes suivant la gravité des infractions? Est-il justifié de confier à une seule per-

sonne le droit de décider des opérations de l'enquête? Faut-il associer d'une manière ou d'une autre des non juristes à l'administration de la justice pénale? Toutes ces questions sont aujourd'hui sur la table.

L'occasion d'une large discussion aux vertus pédagogiques sur les institutions judiciaires est sans doute ratée. Dommage car il s'agit d'un rouage essentiel de la démocratie. Les dérives du mouvement «Appel au peuple», dont les membres ont traqué des magistrats jusque dans leur intimité, montrent où peut conduire l'incompréhension du monde judiciaire. L'absence de débat public comporte un autre risque majeur. Cela laisse le champ libre

à ceux qui n'hésitent pas à instrumenter les faits divers les plus sordides pour prôner les solutions les moins conformes à nos valeurs. Une tentation hélas de plus en plus fréquente. *ad*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jacques Guyaz (jg)

Rédaction: Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:

Jean-Daniel Delley (jd); Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag); Daniel Marco (dm)
Albert Tille (at); Charlotte Robert (cr)

Responsable administrative: Anne Caldelari

Impression:

Imprimerie du Journal de Saint-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:

redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Un calendrier laïque et durable

En ce mois de décembre, une trentaine de partenaires suisses ouvrent sur la toile 24 fenêtres informatives en faveur du développement durable.

L'effeuillage de ce calendrier entend faire de l'avent autre chose qu'une orgie d'achats.

Des partenaires aussi inattendus que le groupe électrique Axpo, les bananes Chiquita, la Banque Coop et la Déclaration de Berne collaborent avec l'Office fédéral de l'énergie pour promouvoir le développement durable. Le calendrier de l'avent diffusé sur Internet (www.online-adventskalender.info) offre quotidiennement une information sérieuse, ludique et directement pratique sur le développement durable. Le 1^{er} décembre nous renvoie à l'Office fédéral de l'énergie. Son site propose, des cartes de vœux vantant les mérites d'un réfrigérateur sobre, d'une voiture économique ou d'une fenêtre à isolation thermique. Il nous renvoie également à la description faite par les écoles polytechniques de la «société à 2000 watts» qui juge possible de diviser par trois notre consommation d'énergie.

Les jours suivants nous conduisent dans la grande variété de l'activité économique pour nous permettre de choisir les comportements respectueux de l'environnement et des conditions sociales. Ainsi, dans un monde légendaire, St. Nicolas se demande quel moyen de transport choisir pour se faire livrer des oranges depuis le port de Gène jusqu'à son domicile de Kiruna, proche du cercle polaire. Le rail sort grand vainqueur de sobriété pour la consommation en énergie et surtout pour les émanations de CO₂.

Plus terre à terre, le site nous rappelle que Chiquita arbore le label de la grenouille délivré par l'association Rainforest Alliance. Le producteur de bananes s'engage à reboiser les surfaces qu'il n'exploite plus. Le calendrier nous apprend que Deutsche Telekom a mis à disposition 400 véhicules écologiques aux alentours des stades lors du Mondial de football. Il nous informe que la ville de Zurich a

doublé ses ventes de courant vert, sans oublier de mentionner que les services industriels de Genève et Lausanne mettent également à disposition de l'électricité labellisée «naturemade» répondant à des critères écologiques exigeants. Il nous présente quelques films militants pour le sauvetage de la planète, en nous renvoyant notamment à *La vérité qui dérange* d'Al Gore. L'entreprise Coop s'assure une présence généreuse avec, entre autres, ses produits d'entretiens sympathiques à l'environnement et les fonds de placement durable de sa banque.

Le calendrier ne se borne pas à distribuer des bons points. Il débusque l'attitude sourde au développement durable du Crédit Suisse, intermédiaire financier privilégié du groupe Alcom, le géant mondial de l'aluminium qui impose, en Inde, au Brésil et ailleurs, des exploitations destructrices de l'environnement. Un reproche analogue s'adresse à l'UBS pour son soutien au pétrolier BP dont les exploitations polluent la Caspienne et de Gazprom avec la construction d'un gazoduc à travers le Tibet malgré l'hostilité déclarée des populations touchées. Les grandes banques suisses, qui ne sont pas spécialistes dans le financement direct des grands projets, avaient longtemps échappé à la vigilance des ONG vertes. Malgré ces critiques, le calendrier n'hésite pas à nous aiguiller vers le rapport environnemental du Crédit Suisse, jugé positivement.

Douze entreprises ont choisi de s'afficher au côté de professionnels de la défense de l'environnement comme partenaires de ce calendrier laïque de l'avent. Elles ont saisi, comme un nombre grandissant d'acteurs économiques, l'impact publicitaire d'un positionnement favorable au développement durable.

at

Edito

Rendre justice à la Boillat

Swissmetal prépare une plainte pénale contre Unia. L'entreprise cherche à compenser les pertes engendrées par la grève qui a bloqué l'usine de Reconvillers en février 2006. Elle réclame un dédommagement de quelques millions francs à la fois pour des raisons comptables et pour le principe. Martin Hellweg et son conseil d'administration veulent s'attaquer au droit de grève au nom de la paix du travail et dans l'espoir d'obtenir une jurisprudence favorable au patronat.

De son côté, Unia rejette l'accusation. C'est plutôt la direction du groupe qui a déclenché les hostilités en passant outre l'accord conclu au terme de la première grève de 2004. Le syndicat a d'ailleurs fait appel au tribunal arbitral du secteur métallurgique pour réclamer le plan social promis qui tarde à venir. D'autres procédures judiciaires menées par d'anciens employés, cadres et ouvriers licenciés, dont le porte-parole des grévistes Nicolas Wullemmin, réclament à leur tour des indemnités.

Le conflit se déplace ainsi des chaînes de production, des rues du village, de la une des médias, aux palais de justice. Une fois épuisés débrayages et menaces de fermeture, arbitrages et médiateurs, au cours d'un face à face insoluble qui a mis à l'épreuve une région entière, on invoque les lois et on remue l'ambiguïté qui entoure encore la grève en Suisse malgré sa reconnaissance dans la Constitution fédérale de 1999 (art. 28). Issue presque fatale d'un combat où les antagonistes ont défendu leurs positions et leurs intérêts par tous les moyens, au point de se discréditer réciproquement, aux limites de la haine et de l'affrontement physique. Quand le dialogue s'enlise, on dénonce l'illégalité de l'adversaire.

Or les juges vont départager coupables et victimes, décider qui a enfreint les règles et qui a bafoué les accords. Leur jugement va réduire à un lot de peines et d'amendes le rapport de force entre une société en mal de liquidités et des salariés opposés aux restructurations engagées. Si les cours n'ont pas les moyens d'élaborer le compromis miracle, recherché en vain pendant plus de deux ans, elles peuvent en revanche, après avoir établi les droits et les torts des uns et des autres, favoriser une nouvelle tentative de conciliation entre les parties.

Certes, pour l'heure, la lassitude a gagné les métallos et a eu raison de leurs revendications. La fabrique tourne à nouveau. Les managers ont repris la main et dégraissé le personnel. Avec cette plainte pénale, Swissmetal veut tuer définitivement un mouvement affaibli, voire à l'agonie. Voilà pourquoi les tribunaux, en rendant la justice, devraient surtout rendre justice à l'histoire hors du commun des grévistes.

md

La démographie des entreprises

Contrairement aux recensements décennaux de la population, les comptages périodiques des entreprises ne semblent pas menacés par les rigueurs budgétaires fédérales. Coup d'œil sur la démographie des entreprises, qui est aussi celle des employeurs.

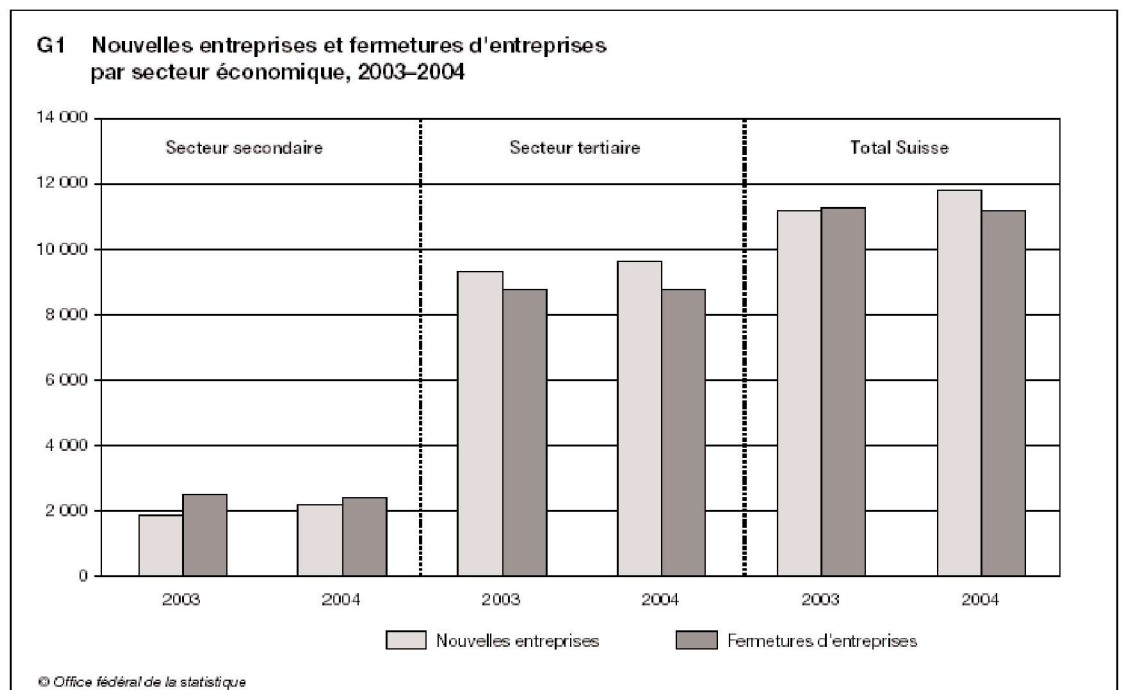
A force de parler des grandes sociétés et des salaires de leurs patrons, l'on aurait tendance à oublier les quelque 300 000 petites et moyennes entreprises privées qui assurent en Suisse la majeure partie des activités et des emplois dans l'industrie, l'artisanat et les services. Ces dernières années, l'Office fédéral de la statistique s'est enfin mis à étudier la vie et la mort de ces PME dont les effectifs, globalement stables, se renouvellent en fait continuellement.

C'est ainsi qu'il y a bon an mal an entre 3,5 et 4% des entreprises qui naissent ou disparaissent. En 2004, 11 790 entreprises ont été créées, tandis que 11 170 fermaient leurs portes. Solde net: +620 unités. Progression minime certes mais bien réelle, pour la seconde année consécutive. Côté personnes occupées, le bilan s'avère moins favorable: 24 250 emplois créés, dont un tiers à temps partiel, contre 43 280 disparitions, soit une perte nette de 19 030 emplois, autant que l'année précédente.

Les effectifs globaux recouvrent évidemment des situations bien différentes, selon la branche économique et la région du pays. Comme attendu, l'industrie et la construction affichent une régression nette, une évolution que l'actuel boom immobilier est sans doute en train de corriger pour les métiers du bâtiment. Dans le toujours foisonnant secteur tertiaire, les créations compensent largement les disparitions au niveau des entreprises (+ 9 620 contre - 8 760), mais non à celui des emplois (+ 19 380 contre - 29 500). Cet

écart négatif provient du fait que les nouvelles entreprises sont en moyenne de plus petite taille: 95% d'entre elles offrent moins de cinq postes en équivalents plein temps. Dans 11% des cas, l'entreprise démarre avec une seule et unique personne, occupée à temps partiel. On est donc le plus souvent dans la micro-entreprise, la plus petite composante du fameux tissu des PME, célébré comme la trame de base de l'économie suisse.

A l'instar des nouveau-nés de toutes les espèces, les jeunes entreprises commencent leur existence dans la précarité. Dans le secteur des services, elles ont un taux de survie de 80% jusqu'à un an et d'un peu plus de 70% jusqu'à deux ans. Parmi les entreprises créées en 1996/97, une bonne moitié (52,6%) existait encore quatre années plus tard, après avoir sans doute pu engager quelques collaborateurs et demander l'attribution d'un numéro TVA.



Parmi les sept grandes régions de Suisse, celle de l'Arc lémanique est la seule qui ait su retrouver en 2004 les effectifs d'entreprises nouvelles et presque d'emplois enregistrés quatre ans plus tôt. L'autre pôle de développement manifeste, Zurich, fait nettement moins bien. Illustration supplémentaire du dynamisme de la région lémanique où, il faut le préciser, les entreprises demeurent en moyenne, toutes branches confondues, de taille relativement modeste, notamment par comparaison avec la métropole des bords de la Limmat.

Périodiquement, l'on s'interroge sur l'esprit d'entreprendre, qui aurait tendance à quitter la Suisse. Or les statistiques montrent que les structures économiques sont parcourues par toutes sortes de mouvements intérieurs qui traduisent une profonde vitalité. A se demander s'il fallait la renforcer par la nouvelle loi fédérale sur les aides financières aux organismes de cautionnement en faveur des PME, un héritage de l'ère Deiss que Doris Leuthard n'aurait en aucun cas voulu répudier.

yy

Chacun a mis de l'eau dans son vin

A Genève, les fractions de la société dite civile s'occupant du logement ont signé un protocole d'accord sous la houlette de Mark Muller, conseiller d'Etat libéral, chef du Département des constructions et des technologies de l'information, chargé, comme son nom ne l'indique pas, de ce problème hautement sensible. Les organisations syndicales et patronales, la Chambre immobilière et le Rassemblement pour une politique sociale du logement, ainsi que l'Association des communes genevoises sont les parties prenantes, parmi une quinzaine de signataires, d'un accord historique, comme le relevait la presse.

Dans toute négociation de ce type après des années, voire des décennies d'affrontements parfois

utiles, parfois puérils, chaque partie ayant mis de l'eau dans son vin pour parvenir à un accord espéré, comme l'a écrit Bertolt Brecht, «boire l'eau et le vin dans deux verres différents». Les raisons d'un tel écart sont nombreuses.

Il y aura, par exemple, des déclassements, irritant les Verts, qui transformeront la zone agricole hyperprotégée en zone à bâtir, peut-être même accompagnés d'une révision du plan directeur cantonal, qui ne prévoit pas assez de terrains pour répondre aux besoins recensés.

Deux autres mesures pourront en revanche fâcher les milieux immobiliers. Il est prévu en effet de constituer, d'ici à dix ans, un parc de logements d'utilité publique à hauteur de 15% du parc locatif du canton, avec pour objectif à long

terme d'atteindre 20%. Par ailleurs, les coopératives d'habitation seront développées par le renforcement de l'offre de terrains en droit de superficie.

Deux dispositions risquent à leur tour de crispier les défenseurs des locataires. Comme l'abandon de la règle coutumière - non écrite - dite des «deux tiers-un tiers», qui prévoyait deux tiers de logements sociaux dans tous les projets situés en zone de développement, au profit de mécanismes plus souples. Ou le développement de la propriété individuelle, par l'élargissement du marché de la propriété par étage (PPE).

Enfin, il est prévu, d'une part, d'ouvrir un crédit d'investissement de trente millions de francs par an, pendant dix ans, en faveur de la construction, ainsi que l'ac-

quisition de terrains et d'immeubles, afin de constituer le parc de logements d'utilité publique déjà signalé et, d'autre part, la constitution d'un groupe de suivi du protocole réunissant les principaux signataires, groupe dont le mandat est de veiller à la mise en œuvre de l'accord... et, sans doute, de rassurer toutes les parties en présence.

Seule l'Asloca locale a refusé ce compromis. Après de nombreuses hésitations, elle a ignoré ou feint d'ignorer la table des négociations. L'un des membres de sa direction a déclaré que l'Asloca n'avait pas comme vocation la construction de logements, mais la défense des locataires, préférant sans doute la situation bloquée qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui et qui est l'une des causes de la crise. *dm*

Journaux gratuits

Internet sur papier

Les journaux à l'écran restent un pari, l'écran transformé en journal fait un tabac. *20 Minutes* et *Le Matin bleu* annoncent deux cent mille lecteurs et plus. Incapables de choisir, les consommateurs de nouvelles consultent les deux titres sans trop se formaliser. Un entrefilet par-ci, un pavé par-là, on surfe sur les pages, à travers les pages, de l'un et de l'autre. D'ailleurs, les sujets et les rubriques semblent se mélanger sans queue ni tête. La lecture, proche du balayage, zigzague au gré d'une photo aguichante ou d'un chapeau cassant. On ouvre le journal au milieu, on commence par la fin ou par la une, sinon carrément au hasard. Peu importe! Il est toujours possible de revenir. Le format et le nombre de feuilles permettent toutes les manipulations, avant de s'en débarrasser. Bref, ça va vite, à tort et à travers, dans une accumulation

de pop-up importés directement du web, la souris en moins.

Les gratuits ressemblent à un portail Internet, à l'image des chaînes d'information à la télé où s'affichent, défilent, clignent quantité d'éléments, d'objets, de signes incrustés sur l'image principale, réduite souvent à un petit carré anecdotique. Les jeunes lecteurs surtout, de 15 à 35 ans - la tranche d'âge pourchassée par communicateurs et vendeurs en tout genre - retrouvent ainsi un environnement familier d'un seul coup d'œil. Un terrain de jeu, ludique et convivial, parfaitement dans l'air du temps, dépourvu de hiérarchie évidente, de chemins balisés, de mode d'emploi contraignant. C'est l'horizontalité qui s'oppose à la verticalité, poussée aux marges du monde et de l'expérience.

Le désordre apparent, gage de spontanéité et de réalité, qui saute à la figure

des lecteurs-internautes, l'accumulation presque festive, même quand elle brasse sang et pornographie, la liberté sans prix de circuler d'un fait-divers à une statistique, livrés dans leur plus simple appareil, dépendent en revanche d'un système de financement restrictif et rigide. Tout le contraire du produit. Les recettes publicitaires dictent les budgets et les éditeurs veulent gagner de l'argent. Les chiffres l'emportent sur toute autre considération. Finalement, *20 Minutes* et *Le Matin bleu* sont des supports malléables dans les mains des annonceurs. Une caisse de résonance de plus en plus similaire, en cela aussi, à Internet, pris au piège d'une gratuité qu'il faut bien payer. La presse, quand elle brade son métier. Les lecteurs, quand ils préfèrent «télécharger» (download) le monde plutôt qu'écouter ses histoires. *md*

La lutte non finale

«Il n'y a pas de lutte finale mais des luttes toujours renouvelées.» (Pierre-Yves Maillard)

Jaurès, dans l'avant-propos à *Action socialiste*, recueil d'articles, regroupés en 1890, écrivait : «De jeunes amis m'ont demandé la permission de réunir, en un ou plusieurs volumes, un choix de mes articles et discours. Un moment, j'ai hésité. Je craignais qu'on ne vît là une sorte de préoccupation littéraire peu convenable à un militant.» Pierre-Yves Maillard, qui place Jaurès au premier rang de son panthéon, n'a pas vu d'incompatibilité entre militantisme et création littéraire. L'exposé de ses convictions, dans des entretiens, bien conduits, avec Philippe Le Bé, est précédé d'une nouvelle, *Décembre*, récit de l'histoire du XXe siècle qu'un vieux militant brosse, à grands traits, pour une jeune femme qui l'écoute silencieuse. La création littéraire est «convenable», contrairement à la coquetterie de l'avant-propos de Jaurès, même pour un militant, mais elle a ses difficultés (distinguer le monologue intérieur du monologue écouté) et le souci d'écriture ne va pas sans la recherche de quelques effets qui distraient. Bref, la nouvelle est intéressante surtout par la visée de l'auteur telle qu'il la commente dans ses entretiens. Il faut donc prendre l'ouvrage comme un tout.

Jaurès

Les socialistes admirent Jaurès comme certains lettrés aiment Victor Hugo. Même si le verbe est admirable, trop d'éloquence XIXe ne permet plus d'y trouver une source d'inspiration contemporaine. Pierre-Yves Maillard rompt avec cette consécration statufiante. Il fait de Jaurès un modèle, un phare. Il évoque d'abord le Jaurès réformiste.

Jaurès ne fut jamais ministre, mais il a participé à certains compromis quand ils permettaient des avancées. Ce qui lui valut d'être vilipendé par Guesde et les marxistes. «Dans ce débat, déclare Maillard, il a constamment rappelé que tout progrès, aussi modeste soit-il, était bon à prendre. Mais quand on l'a forcé à reculer, il n'a pas cédé.» Admiration et identification.

Jaurès, c'est aussi le combattant de la paix, immortalisé dans cette action par son assassin. Alors qu'en juillet 1914, le jeu des alliances, comme un engrenage que rien ne pouvait arrêter, entraînait les gouvernements vers la guerre, Jaurès jusqu'au bout refusait de croire à l'inévitable. En socialiste, il refusait la fatalité historique.

Mai 1968

Pierre-Yves Maillard n'est pas un soixante-huitard, puisqu'il est né en 68. Mais il condamne le mouvement, catégoriquement, à sa manière. En une phrase, avant de passer à la critique de fond de mai 1968, il relève «des aspects positifs», dans le domaine des libertés civiles, droits des femmes, libération sexuelle. La liste des mérites est un peu courte. Car 68 fut aussi une révolte contre l'autoritarisme et sa forme bureaucratique, centralisatrice, caractéristique de la France et, idéologiquement, une contestation contre la mainmise stalinienne. Ce ne sont pas les slogans qui comptent, «sous les pavés, la plage», mais la critique du pouvoir institutionnel (cf. *DP* n° 94, 30 mai 68). Si, comme nous le fîmes à l'époque, on fait le choix d'une société de croissance écono-

mique, seul moyen de satisfaire les besoins nationaux et le démarrage du tiers-monde, d'une société régulée, il est d'autant plus important, sans se réfugier dans l'utopie de l'auto-gestion, de promouvoir la décentralisation, le pouvoir délégué, les formes diverses de participation.

Certes, mai 1968 a échoué dans la mesure où il n'a pas laissé derrière lui des institutions originales marquées du nouvel esprit. Ce ne fut pas une révolution. Certes, des slogans comme «interdit d'interdire» ont pu être récupérés par des néolibéraux et des agences publicitaires. Il n'en reste pas moins que, comme expérience historique, mai 1968 pose aux socialistes l'obligation d'unir, dialectiquement, pouvoir collectif renforcé et libertés concrètes. A faire unilatéralement la critique de mai 1968 on risque d'être identifié à ceux qui mènent la contre-réforme.

Démocratie

Les animateurs de mai 1968, dit Maillard, ont commis l'erreur stratégique d'offrir à de Gaulle l'occasion de faire appel au suffrage universel et de remettre en selle la droite pour une bonne dizaine d'années. Encore qu'on peut se demander si 81 aurait été possible sans 68. Mais Pierre-Yves Maillard ne s'attarde pas sur le socialisme mitterrandien.

La démocratie est au centre de sa réflexion. D'abord comme social-démocrate, cela va sans dire. Mais il s'arrête plus particulièrement aux vertus de la démocratie directe. Les votes sont toujours significatifs, même lorsqu'ils confirment des positions de droite. Il faut chaque fois entendre le signal et y répondre par d'autres proposi-

tions. La démocratie directe permet aussi au parti socialiste de participer au pouvoir avec la droite dure sans perdre son âme puisqu'il a toujours la possibilité de faire connaître sa position et d'en appeler au peuple. Enfin la démocratie directe permet de contester certains alignements sur Bruxelles et de renforcer la défense du service public. C'est vrai, mais, dirons-nous, le référendum permet aussi de bloquer toute hausse des impôts et plus particulièrement celle de la TVA, dont le taux est inscrit dans la Constitution. Il en résulte un sous-financement de la politique sociale imposé par la droite. Malgré ces aléas, le vice-président du PS peut affirmer : «Bref, je n'ai ni peur ni honte de le dire, la sociale démocratie suisse est, en Europe, la plus présentable.»

Vie et politique

Dans ces entretiens, qui abordent d'autres thèmes politiques et sociaux, on glanera aussi quelques confidences personnelles, rares. Curieusement, dans ce livre si engagé, on découvre une réflexion sur les limites de la politique. Elle n'est pas toute la vie. L'incipit de la nouvelle *Décembre* est : «On a fait une heure d'autoroute pour sortir de Sao Paulo.» Il y a d'autres espaces que ceux où l'on s'engage et d'autres vies possibles après la politique. C'est cette distance, inattendue dans un livre aux affirmations catégoriques, que le doute ne semble pas effleurer, qui donne au militantisme son humanité sans langue de bois. ag

Pierre-Yves Maillard, *Temps de luttes. Réflexions et entretien avec Philippe Le Bé*. Éditions de l'Aire, 2006.

La Suisse fête en silence les études sans frontières

L'Europe va célébrer en 2007 le vingtième anniversaire d'Erasmus, le programme qui fait voyager les étudiants d'un pays à l'autre de l'Union. L'auberge espagnole, titre du film de Cédric Klapisch tourné en 2002 à la gloire des échanges post-grades, marche à plein régime. Le nombre d'universitaires en route augmente d'année en année. Ils étaient un peu plus de 3 000 en 1987, ils sont 150 000 de nos jours. Jusqu'à aujourd'hui, au total, ils ont été 1 370 000 à choisir de se perfectionner dans une école étrangère pendant six à sept mois. Allemands, Français et Espagnols mènent le peloton des transfuges dispersés dans neuf universités sur dix du vieux continent qui balisent le va-et-vient de cerveaux en quête d'excellence. On part d'abord pour apprendre une autre langue, ensuite pour peaufiner son bagage en sociologie, sciences politiques ou psychologie, puis pour fréquenter architecture et urbanisme des voisins.

Malheureusement, les étudiants estam-pillés Erasmus n'ont pas davantage de chances de trouver un emploi lorsqu'ils rentrent chez eux. En revanche, une fois embauchés, ils gagnent rapidement mieux leur vie. Souples, à l'affût d'expériences nouvelles, prêts à déménager pour travailler, ils montrent plus que tout autre un attachement sans faille au projet communautaire.

Dans la déferlante de manifestations, de souvenirs, d'études et de chiffres disséminés ici et là en l'honneur du programme, la Suisse passe inaperçue. «C'est les Bermudes!», s'exclame François Brutsch depuis son blog. Tandis qu'elle avoue à peine sa participation, négociée et ratifiée depuis 1991, elle sombre dans «un trou noir statistique». On sait tout du Liechtenstein (26 sortants et 17 entrants), de l'Islande (199 - 253) ou de la Turquie (1 142 - 299). Mais rien, ou si peu, de la Suisse. Même si en fouillant entre web et documents officiels,

le blogueur finit par trouver le solde pour la période 2004/2005: 1 885 sortants et 2 004 entrants. Quantité modeste, cependant non négligeable. Pourtant, négligée. Et François Brutsch de conclure: «Résultat des contradictions de la politique européenne en solitaire de la Suisse. Qui participe à Erasmus parce que c'est son intérêt, mais de manière "silencieuse": en n'ayant pas voix au chapitre et en prenant à sa charge tous les frais [les activités suisses sont financées en totalité par la Confédération et les bourses d'études ou les frais de voyage d'enseignants sont pris en charge par les universités, ndlr]. Car la Suisse est véritablement dans le quatrième cercle: elle n'est pas membre de l'UE; elle n'est pas membre de l'Espace économique européen (comme le sont le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège); et elle n'a pas même l'étrange statut de candidat à l'adhésion qui permet à la Turquie, elle, d'être membre de plein droit d'Erasmus.» *md*

Prix du livre

Les rabais d'Amazon

Nous avons publié un article sur les prix du livre le 3 novembre (cf. *DP* n° 1708). Nous voulions démontrer que les vrais concurrents des grandes chaînes de librairie n'étaient pas les petits indépendants, mais les sites français de vente par correspondance. Nos calculs montraient que la nouvelle politique de prix des librairies Payot avec 20% de rabais sur les best-sellers, ou présumé tels, leur permettait d'être moins chers qu'Amazon, principal site de vente par correspondance. Quel n'a pas été notre surprise de découvrir ces derniers jours sur la page d'ac-

cueil d'Amazon un drapeau suisse accompagné du slogan: «Une commande vers la Suisse? Jusqu'à 20% de réduction». Ce pourcentage restera à jamais un mystère: calculé comment et par rapport à quoi, impossible à dire. On est à la limite de la publicité mensongère.

Par contre Amazon exonère directement les clients suisses de la TVA française de 5,5%, ce qui est nouveau, car en principe c'est le client qui doit en demander le remboursement. Mais nous ne connaissons personne qui se rendra de son domicile à la douane française

la plus proche pour se faire rétrocéder la TVA. D'autre part Amazon explique qu'il vaut mieux une commande inférieure à 150 euros, ce qui l'exonère du paiement de la TVA suisse de 2,4% appliquée seulement si le montant de l'impôt dépasse 5 francs. Grâce à ces astuces expliquées très clairement sur le site, l'acheteur helvète se retrouve avec un coût d'achat à nouveau très sensiblement inférieur à celui de Payot, l'écart devenant même très important s'il n'achète pas de best-seller.

Voilà en tous les cas une preuve de la sensibilité d'Ama-

zon France à l'égard des clients suisses et de la réalité du combat entre les grandes chaînes et les librairies en ligne. Même si cette fois Amazon est au bout des possibilités légales. Pour aller plus loin, il faudrait que les livres français destinés à l'exportation ne soient plus assujettis au prix unique, ce qui permettrait des rabais encore plus substantiels. Mais là, les intérêts du libraire en ligne se heurtent à ceux de l'éditeur qui cherche à maximiser son prix dans un marché riche comme la Suisse romande. Il y a donc un point d'équilibre qui est sans doute à peu près atteint. *jk*

Un monde encore imparfait

Dans son dernier ouvrage, Joseph Stiglitz, ancien prix Nobel d'économie, se dresse contre les excès du marché et des libéralisations qui pénalisent les plus pauvres.

Ce qui fait la force de Joseph Stiglitz, c'est tout d'abord qu'il est l'auteur de la théorie de l'information, c'est-à-dire qu'il a prouvé que la concurrence parfaite n'existe pas et qu'il y a toujours une des parties en jeu qui en sait plus que l'autre et qui peut la dominer. C'est pour cette théorie qu'il a reçu le prix Nobel d'économie en 2001. D'autre part, son passé de conseiller de Bill Clinton et d'économiste en chef de la Banque mondiale l'a fait participer au premier rang à des événements qu'il critique maintenant. Du reste, à plusieurs reprises dans son dernier livre, il décrit ses positions de l'époque et comment il a été minorisé.

Un autre monde. Contre le fanatisme du marché (Fayard, 2006) fait pendant à *Un autre monde est possible si...* (2004) de Susan George, avec autant de force et autant d'humanisme. Les adversaires de la globalisation peuvent se régaler des histoires internes du Fonds monétaire international (FMI) et dire «on l'a toujours dit». Cependant la réalité est bien pire que tout ce qu'on a entendu et Stiglitz a des mots extrêmement durs pour ses anciens collègues de la Banque mondiale qu'il a quittée en claquant la porte. Par exemple, il accuse le FMI d'être à l'origine des crises financières argentines, depuis les années nonante, et russes, où les deux pays ont perdu 40% de leur PIB. Avec quelques cas exemplaires, il montre ce que cela signifie pour les peuples qui sont mis en demeure de payer.

Les méfaits du libre-échange

Stiglitz avait déjà critiqué l'ajustement structurel et l'approche monolithique et indifférenciée du FMI dans *La grande désillusion*, publié en 2002. Maintenant il avance des propositions concrètes, toutes réalisables. On regrette seulement qu'il n'aille pas plus loin. Mais ce sera peut-être pour un troisième livre.

Partant du postulat que «les accords de commerce passés n'ont été ni libres, ni équitables», qu'«ils ont ouvert les marchés des pays en développement (PED) aux produits des pays industriels sans pleine réciprocité» et que «les politiques et les économistes qui promettent que la libéralisation du commerce va améliorer le sort de tous sont des imposteurs», il

accumule les pages, chiffrées et documentées, sur les méfaits de l'ALENA, l'accord entre les Etats-Unis et le Mexique, ou ceux des subventions agricoles. «Les pays en développement doivent bénéficier d'un traitement différent» et il faut arrêter avec «le principe de réciprocité pour tous et entre tous, quelles que soient les situations». Stiglitz propose une ouverture totale des marchés du Nord à TOUS les produits des pays les plus pauvres, sans réciprocité, sans conditions économiques ou politiques.

L'Uruguay Round de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a restreint la gamme d'instruments à disposition pour encourager l'industrialisation. Selon l'auteur, il faut les réintroduire, protéger les industries naissantes par des droits de douane, autoriser les subventions agricoles. Mais ces dernières coûtent cher et l'Etat a beaucoup de tâches à financer. Dans ce sens, l'aide internationale au développement devrait subventionner les agriculteurs du Sud qui se trouvent en compétition avec des produits subventionnés venant du Nord, comme le lait et les produits laitiers, le coton, le sucre, le maïs, le riz, etc., afin de rétablir l'équité.

Des tribunaux contre le dumping

Stiglitz continue avec la suppression des escalades tarifaires, ce moyen pernicieux qui fait que plus un produit a de valeur ajoutée, plus il est taxé, moyen très efficace pour maintenir les pays en développement dans la pauvreté. Il propose de supprimer les obstacles non tarifaires et d'instituer des tribunaux indépendants pour décider s'il y a dumping ou non.

«L'injustice commence dès le départ lorsqu'est fixé l'ordre du jour» des négociations. Les pays du Nord ont imposé de passer aux services à forte intensité en compétences, aux flux de capitaux et aux droits de propriété intellectuelle. Au contraire, les domaines intéressants pour les PED sont «les services à forte intensité de travail et les flux migratoires. Certains thèmes nouveaux (devraient être) ajoutés: comme la lutte contre la corruption, les ventes d'armes, le secret bancaire et la concurrence (fiscale)», autant de problèmes qui nécessitent une coopération internationale.

Il faudrait un système judiciaire qui fonctionne. A l'heure actuelle, si les Etats-Unis per-

dent un «procès» à l'OMC, notamment celui sur le coton, ils n'ont rien à craindre car les pays gagnants n'ont pas les moyens d'exiger l'application du jugement. Mais Stiglitz propose que les pays en développement puissent «vendre leur droit de mise à exécution d'une décision». D'autres plaignants, sur d'autres affaires, pourraient les utiliser dans l'attente du jugement, ce qui inciterait à régler les différends plus vite.

Perdants et gagnants

L'ouverture des marchés du Nord produit des gagnants et des perdants. Des emplois sont supprimés quand le travail passe d'un pays à l'autre. Les taux de chômage en Europe restent élevés, ceux qui perdent leur emploi n'en trouvent pas un autre mieux rémunéré et le secteur privé ne fait pas les investissements nécessaires pour créer de nouveaux postes. «Lorsque les salariés passent d'emplois protégés peu productifs au chômage, c'est la pauvreté qui augmente, pas la croissance.» Stiglitz envisage l'intervention de l'Etat pour soutenir la création de nouvelles activités, et il faut surtout «un impôt sur le revenu plus progressif», il faut que les gagnants de la globalisation payent pour les victimes, pour qu'elles puissent retrouver des emplois mieux rémunérés et qualifiés.

Il serait aussi intéressant d'entendre Stiglitz sur la consultation publique lancée par Peter Mandelson, le commissaire européen au commerce, sur les instruments de défense commerciale de l'Union européenne, notamment pour se protéger des importations chinoises. Tout l'arsenal de quotas et de restrictions volontaires fera certainement son apparition. L'effet sera de pousser la Chine à produire des articles plus sophistiqués, à forte valeur ajoutée, ce à quoi elle se prépare du reste. Situation déjà vécue avec les textiles: c'est en interdisant aux pays du Sud d'exporter du fil, puis du tissu, qu'on les a poussés à produire des vêtements.

Un autre monde foisonne ainsi d'idées et se lit comme un roman policier. Stiglitz traite aussi de la dette, des brevets, de l'environnement, etc. en plaidant en faveur d'une globalisation juste, où les pays du Nord n'exploiteraient plus les pays du Sud comme pendant la colonisation.

cr